
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON DU
MARDI 8 SEPTEMBRE 2020 PRESIDEE PAR
MME ANNABEL PULCRANO, PRESIDENTE.**

Lieu : Maison de Commune de Buchillon

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal du 23 juin 2020
4. Communications de la Présidente
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis N°4/2020 relatif à la construction d'un hangar et d'une surface pour le compactage des déchets verts pour la Commune de Buchillon demande de crédit de CHF 1'122'000.-
 - Rapport de la Commission des finances
 - Rapport de la Commission d'urbanisme
7. Préavis N°5/2020 relatif au Règlement communal sur l'utilisation de caméras de vidéosurveillance
 - Rapport de la Commission ad hoc
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

L'appel relève : 21 présents, 22 avec la Présidente

Excusés : M. Gian Dorta, M. François Gabella, M. Beat Schmied et M. Shai Sorek

2. Acceptation de l'ordre du jour

Mme Annabel Pulcrano : J'apporte 3 modifications au présent ordre du jour, au point 4 « Communications de la Présidente ». Au point 6, d'abord l'intervention de la Commission des finances puis d'urbanisme et au point 7 correction dans le titre « Règlement communal sur l'utilisation de caméras de vidéosurveillance ».

Acceptation de l'ordre du jour modifié comme ci-dessus à l'unanimité.

3. Acceptation du procès-verbal du 23 juin 2020

M. Andreia Uffer : Correction en page 4, c'est M. Louis de Montpellier qui intervient et non M. Geoffroy Ganshof.

M. Julien Vulliet : Correction en page 9, mobilité douce et non douche.

Acceptation du procès-verbal ainsi corrigé à l'unanimité.

4. Communications de la Présidente

Mme Annabel Pulcrano : Je rappelle la date du 27 septembre 2020 pour les votations fédérales et les dates des séances du Conseil Communal de 2021 : 16 mars, 22 juin, 7 septembre, 12 octobre et 7 décembre.

5. Communications de la Municipalité

M. Patrick de Preux : Je dois excuser notre Syndic qui a subi une intervention chirurgicale, je le remplace en tant que Vice-Syndic. M. Giarré est retenu par la Commission des parents d'élèves.

M. Jean-Pierre Mitard : Je voulais vous donner des informations concernant la péréquation intercommunale et spécifiquement sur la facture sociale. Pour rappel, c'est un sujet important, car en 2020, sur un budget total de CHF 11 millions, la péréquation intercommunale pèse pour CHF 5.9 millions, quant à la facture sociale il s'agit de CHF 4.2 millions, ce sont les chiffres de la Commune de Buchillon. Deux faits importants se sont produits ces dernières semaines, l'État de Vaud et l'Union des communes vaudoises ont de la facture sociale pour les communes est de CHF 830 millions. Cet accord a été immédiatement dénoncé comme une capitulation par l'Association des communes vaudoises qui avait quitté la table des négociations. En parallèle à cela, il y a une initiative populaire qui pourrait aboutir à une votation populaire cantonale. Elle propose un transfert complet des charges de la facture sociale des communes au Canton. Ceci est justifié en particulier par le fait qu'en 2006 l'endettement du Canton était de CHF 8 milliards et qu'aujourd'hui il est à CHF 1 milliard, alors qu'en parallèle l'endettement des communes est passé de CHF 3.6 milliards à CHF 4.8 milliards. Aujourd'hui, 34 communes appuient cette initiative, dont Buchillon. Ce qui est intéressant c'est que de nombreuses communes ont annoncé qu'elles allaient refuser. Dans le cadre de l'assemblée générale de l'Union des communes vaudoises, cet accord a été jugé mauvais. A ce stade, la Commune de Buchillon veut apporter son soutien à cette initiative, qui vise à abroger ou amender la loi sur la facture sociale. Nous en saurons plus lors de la prochaine séance.

M. Pierre-Frédéric Guex : Information sur un accord avec la Commune d'Aubonne concernant un contrat de vente d'eau. Il stipule que l'on a droit, pendant 99 ans, à 52'000 m³ d'eau arrivant d'Aubonne. Cet accord ratifié en 1949, avait été modifié en 2004 et prévoyait que l'entretien de la conduite d'eau serait à la charge de Buchillon. Celle-ci étant vétuste, elle s'est cassée. Refaire entièrement la conduite serait trop onéreux, toutefois pour la sécurité d'approvisionnement, nous souhaitons conserver cet apport en eau. Nous allons donc procéder à la réparation de cette conduite, sans la refaire intégralement.

Un autre point, on nous a signalé des rats à la Plage des Pêcheurs, mais apparemment on en trouve dans tous les rochers entre Villeneuve et Genève. Nous avons fait intervenir une entreprise qui a installé des pièges à rats. Celle-ci viendra à trois reprises dans l'année pour l'entretien et éviter que ces bestioles prolifèrent dans la région.

Concernant le dragage du port de la Plage des Pêcheurs, un dossier est en cours de constitution auprès de la DGE, afin d'officialiser la situation. Actuellement nous avons les autorisations pour la zone de halage de bateau de 1000 m², les six amarrages en pleine eau et le plongeoir. Les pontons du port par exemple ne le sont pas. Un document est en réalisation par le bureau de géomètre « Mosini et Caviezel » pour compléter le dossier. Il sera ensuite envoyé à la DGE, afin de changer l'affectation pour que l'utilisation de cette zone devienne officielle. Cela fera partie d'un prochain préavis.

Dans le cadre de l'OFCO, on doit fournir, depuis plusieurs années, un dossier d'autocontrôle sur

l'approvisionnement et la qualité de l'eau constitué par le bureau « Viaz et Weisser » et l'on espère être en ordre avec l'OFCO d'ici la fin de l'année.

6. Préavis N°4/2020 relatif à la construction d'un hangar et d'une surface pour le compactage des déchets verts pour la Commune de Buchillon - Demande de crédit de CHF 1'122'000.-

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Antoine de Rham.

Lecture du rapport de la Commission d'urbanisme par M. Lawrence Breitling.

M. Robert Rohrbach : J'ai plusieurs questions. Comment M. Egger accèdera à la mezzanine et que pourra-t-on y entreposer ? Ne pourrait-on pas tourner le hangar à 90°, dos vers Allaman, afin de se protéger de la neige et la bise ? Est-ce qu'il y a un chauffage ? Comment ouvrirait-on les fenêtres du toit ?

Mme Annabel Pulcrano : Une question à la fois.

M. Patrick de Preux : Mme la Présidente, permettez-vous que j'y réponde ?

Mme Annabel Pulcrano : Oui.

M. Patrick de Preux : Ces questions sont souvent évidentes lorsque l'on travaille sur un dossier, mais on s'aperçoit vite que quand on le présente au Conseil ce n'est pas si évident, et que les réponses aux questions posées par la Commission ne sont pas forcément dans le Préavis. Pourquoi ? Car nous nous sommes aussi posés ces questions, mais dans ce Préavis ce n'était pas le but principal. Il faut comprendre que le but est de trouver un hangar rapidement pour le matériel communal, ce qui est aussi réclamé par notre employé et ce à juste titre. Il s'agit là d'un gros problème. Nous avons un hangar sur la parcelle d'Etoy-Sud mais il a été détruit par la nouvelle construction. Dans un premier temps, nous avons loué un local à St-Prex et ce n'était pas une solution idéale car il fallait s'y rendre pour chercher le matériel. La question a été vite réglée car un ou deux ans après, le bail a été résilié. Aujourd'hui le besoin d'un hangar est urgent. Ce n'est pas une raison de faire ça vite et de ne pas étudier autres choses.

D'autre part, il y a le problème récurrent des déchets verts et il faut trouver une solution pérenne. Ce que nous avons imaginé, c'est un cadre suffisamment grand, dimensionné de sorte qu'il soit pratique d'usage. Une construction avec un fond en dur et des parois en béton, pour éviter le problème que l'on rencontre à présent, à savoir que quand on gratte la terre et qu'on enfonce de plus en plus le matériel, celui-ci devient plus compliqué à sortir. La chargeuse servirait justement à compacter les déchets verts sans que cela nuise à l'environnement. Deux éléments qui sont donc essentiels à notre Commune. On ne perd pas l'idée de déplacer un jour la déchetterie ordinaire. Mais pour le moment elle est suffisante à nos besoins. Sa situation est pratique, car proche du centre du village, pour ceux qui s'y rendent autrement qu'en voiture, et elle est facile d'usage. Donc rien n'est figé, au contraire, et c'est cela que j'essaie de vous démontrer à présent car je n'ai pas été assez clair dans mon rapport.

Malheureusement nous n'avons pas de projecteur, mais j'aimerais revenir sur le plan d'affectation « Creux au Loup » qui sont ces deux grandes parcelles, les 124 et 126, que vous connaissez tous. Sur le dessin, on ne voit pas la limite de parcelle mais elle passe *grosso modo* au milieu. En réalité, on voit bien l'implantation des bâtiments qui forme un L et qui est relativement restrictif. Donc si on avait posé le bâtiment, tel que suggéré par la Commission d'urbanisme, axe nord-sud, ce ne serait pas très beau lorsque l'on arriverait à Buchillon. Au lieu d'avoir un pignon on aurait un grand bâtiment dans sa largeur, mais ce n'est pas l'élément essentiel. Mais par contre, si on coupait cette parcelle bleue en deux dans son utilisation, alors que si on reste vers le bord, tel que suggéré dans le Préavis, il resterait toute cette zone bleue et le cas échéant la zone grise et qu'en réalité nous n'avons pas besoin de toucher. Actuellement à la déchetterie il y a un couvert sur les déchets du verre et des produits

divers, puis il y a la benne à carton, la benne des encombrants et les déchets de chantier. Est-ce juste M. Egger ?

M. Patrick de Preux : Bien, alors il y a trois bennes qui sont à ciel ouvert et qui peuvent rester comme elles le sont, elles peuvent, à n'importe quel moment, trouver aussi leur place dans le hangar. On peut parfaitement les déplacer en dehors du périmètre constructible car ce ne sont pas des constructions. Mais pour le moment on n'en a pas le besoin donc on ne l'a pas encore imaginé. Pour les déchets abrités, j'ai fait reproduire sur ce plan, le bâtiment proposé, le toit en rouge est le toit actuel de la déchetterie, donc si on veut on pourrait le mettre à cet endroit un jour. Il y a des murs en béton mais on n'a pas besoin de les enlever, on met simplement un toit par-dessus avec différents compartiments. Et on peut re-déplacer les déchets verts si on le veut à un autre endroit, derrière ou sur toute cette place qui est encore imaginable. Les déchets verts, même s'il s'agit d'une construction, elle est tolérable or les zones à bâtir qui sont que trois murs, ne constituent pas une véritable maison. On ne peut pas nous faire le reproche de n'avoir pas bien étudié le projet. Nous sommes persuadés que mettre le bâtiment dans l'autre sens, couperait définitivement la parcelle. Un autre problème est aussi l'accès. On a imaginé une grande place goudronnée, relativement grande et qui est nécessaire, car si l'on veut compacter des déchets verts avec une compacteuse, il faut le faire sur une dalle en dur, ce qui permet d'utiliser la machine, laquelle pèse environ trois tonnes. D'ailleurs pour faire entrer et sortir le matériel des employés communaux on a prévu deux grandes portes facilement accessibles, par le côté nord du bâtiment. Enfin, la vision globale du bâtiment depuis l'extérieur sera uniquement le pignon, qui à mon avis est assez joli mais on peut bien sûr l'améliorer. Je ne pense pas que le renvoi du Préavis pour des raisons esthétiques soit justifié. On a déjà soigné la chose mais peut-être pas suffisamment. Prévoir des fenêtres ou prévoir de la verdure cela ne pose aucun problème. On peut parfaitement le faire une fois que l'on aura terminé le projet et reverdir la partie allant vers Buchillon. Je veux aussi signaler pour ceux qui pensent que ça pourrait amener du bruit aux voisins directs, que, depuis le mur de la déchetterie verte, il y a une distance de 67 mètres jusqu'à la prochaine maison. Il est difficile, avec cette distance, que cela puisse créer une gêne pour les voisins.

Mme Annabel Pulcrano : Si je peux me permettre, et la question de M. Rohrbach sur la mezzanine ?

M. Patrick de Preux : Je veux juste finir, je pense que je peux défendre le projet. Je vais y répondre.

Mme Annabel Pulcrano : Il y aura d'autres questions.

M. Patrick de Preux : La mezzanine j'y viens. Le projet a été étudié d'entente avec M. Egger présent ce soir et qui ne peut malheureusement pas témoigner. Mais on a fait un projet en fonction de ses desideratas. On a mesuré les surfaces qui lui étaient nécessaires, du bureau pour les affaires des employés à la douche pour qu'ils puissent se doucher après le travail. Et puisqu'il y a un bureau, on a ajouté une mezzanine au-dessus de celui-ci, ça ne coûte pas plus cher et c'est pratique. Cela permet de stocker du matériel et l'un des usages de la nouvelle machine pourra aussi faire office de chariot élévateur. Je pense que j'ai répondu à cette question et j'aimerais continuer mon intervention afin de répondre aux autres questions avant qu'elles ne soient posées.

Mme Annabel Pulcrano : Je pense qu'il y aura d'autres questions dans la salle.

M. Patrick de Preux : Bien sûr, et j'aimerais encore répondre à la question du chauffage. Le hangar sera tempéré, pour éviter le gel. Pour la lumière on peut agrandir les velux vers le haut. Pour préciser, on n'a pas fait de fenêtres sur le bas pour éviter les effractions, donc elles seront vers le haut pour qu'elles soient élégantes mais pas accessibles. Autre détail esthétique, le pignon ouest sera recouvert de plantes non grimpantes, qui ne font pas de dégâts et surtout pour éviter les tags. La verdure, l'éclairage et l'esthétique, ne sont pas des motifs de renvoi pour la Municipalité. Si le Conseil souhaite renvoyer le Préavis, cela ouvrira la porte à l'obligation de faire appel à un spécialiste, car nous ne le sommes pas. Nous devons donc vous revenir avec un nouveau préavis, avec un montant permettant

une étude, ce qui de notre point de vue n'est pas utile, car à ce jour, nous n'avons pas besoin de déplacer cette déchetterie. Cela prendra du temps supplémentaire sur le projet et s'il y a aussi un changement de Municipalité, ce hangar ne sera pas prêt à voir le jour.

Mme Annabel Pulcrano : Je vous remercie. D'autres questions ?

M. François Bolomey : Qu'on soit pour ou contre ce projet, depuis que le matériel a été déplacé, on ne sait pas où le ranger. Cela fait deux mois qu'il traîne dehors. Donc qu'allez-vous faire avant l'hiver ? Même si on accepte le projet rien ne sera fait avant le mois d'octobre. Il faut trouver une solution d'urgence. On peut observer chez certains paysans de la région, ils arrivent à apposer une serre sur une dalle pour y entreposer du matériel.

M. Jean Gnägi : Depuis ma place, je ne comprends pas les explications données par M. de Preux. On nous dit que l'on n'a pas de projecteur. Il est en panne ? Ou rien n'a été prévu ?

M. Patrick de Preux : Je n'ai pas de *slide*, je suis vraiment désolé.

M. Jean Gnägi : Tout le monde en a, il suffit de prendre le dossier PDF que l'on a reçu et de le projeter, de manière à permettre de comprendre ce dont on parle. Pour ma part, je n'ai pas compris les explications données. On a des plans, il faut les projeter. La première question que je me pose : est-ce que les propositions qui nous sont faites, de remettre ultérieurement la déchetterie etc., seront bien à l'intérieures du périmètre d'implantation ?

M. Patrick de Preux : Oui.

M. Jean Gnägi : On sait que cela avait été un peu critiqué lors du premier projet de déchetterie de M. Girardet, qui était plus large et qui avait été refusé par le Canton. A la première vision du plan, je me demande pourquoi on tourne le hangar dans ce sens là et pas un autre, de manière à avoir plus de possibilités pour le futur ? Et comment a-t-on défini la surface des déchets verts ? Car aujourd'hui, c'est ça le problème, le volume de déchets verts ne va pas se réduire et je pense que la surface prévue n'est pas suffisante. Avec le projet proposé, on ne pourrait pas l'augmenter, alors que si on tournait le bâtiment dans l'autre sens on le pourrait. Je rejoins l'opinion de notre Municipal que la déchetterie actuelle convient et qu'il n'y a pas d'urgence à la déplacer, mais au moins ayons cette possibilité sans tout remettre en question. Quand on présente un projet on doit imaginer les étapes futures et là je n'en ai pas l'impression. Une ré-étude du projet serait la bienvenue.

Mme Michèle Morand : Le sujet de la déchetterie est abordé depuis trop longtemps. On a besoin d'un hangar et il est nécessaire pour les employés communaux. On ne mettra jamais tout le monde d'accord, donc est-ce que ça vaut la peine de renvoyer un projet qui a été étudié par la Municipalité, à qui l'on peut faire confiance ? On perd du temps et comme l'a dit M. Bolomey, il faut que le matériel soit à l'abri pour l'hiver. La déchetterie actuelle suffit amplement et si on le souhaite on pourra apporter des modifications par la suite. On doit aller de l'avant et accepter le Préavis.

M. Andreia Uffer : J'ai écouté les diverses opinions et j'ai l'impression que l'histoire se répète. Nous avons une magnifique construction au centre du village qui est souvent saluée. Les félicitations vont à la Municipalité qui a fait un énorme travail. Au départ de ce projet, nous avons également eu un contretemps et avons dû prendre une autre direction que celle qu'avait proposé la Municipalité. En refusant aussi un préavis, en proposant autre chose et en faisant un concours. J'aimerais saluer ici la capacité de résilience de la Municipalité. Puis, malgré, ce que la Municipalité aurait pu ressentir comme un échec, elle a décidé d'aller de l'avant. Nous n'allons pas faire quelque chose d'aussi grand avec le hangar et ce n'est pas l'idée de dépenser plusieurs milliers de francs dans un concours, mais je suis d'avis qu'on n'est pas encore là où on devrait être. Le renvoi du Préavis, comme le propose la Commission, dont je fais partie en tant que suppléant, permet justement de ne pas perdre trop de

temps. La Municipalité peut si elle le veut, présenter un préavis ou faire un avant-projet. Elle peut aussi être à l'écoute et dans un mois ou en décembre, présenter un nouveau préavis. Nous avons constaté que le projet ne tenait pas compte du PPA. L'ingénieur de TechBat, le Président de la Commission d'urbanisme me corrigera, n'avait pas pour mandat d'intégrer un hangar, ni la déchetterie verte dans le PPA. C'est une frustration, car en 2014 avec M. Gnägi nous étions dans la Commission rapportant sur le PPA « Creux au Loup ». Il y avait eu beaucoup de discussions et d'arguments, que je ne veux pas réitérer, sur le pourquoi il fallait faire au « Creux au Loup », un espace qui permette un jour, de mettre toute la voirie là-bas. Car peut-être que le bâtiment actuel, on en aura besoin plus tard pour faire autre chose, comme une crèche, une installation sportive ou alors un jour on décidera de faire une centrale thermique pour le village, on ne sait pas. Mais on a aujourd'hui la possibilité de faire un projet qui soit ouvert vers le futur, qui respecte également la décision de la Municipalité de faire aujourd'hui seulement un hangar pour la déchetterie verte mais qui inscrit, noir sur blanc, sur les plans où seront les bennes de la déchetterie actuelle, pour autant qu'on veuille un jour le faire. A ce moment, on verra peut-être où se situeront les choses si on les fait dans 10 ans et qu'il faudrait peut-être un peu plus arboriser à l'ouest déjà aujourd'hui. Si la chose est esthétique, nous serons tous en accord de signer une petite ouverture de crédit à cette fin. Voilà pourquoi je suis pour la proposition de la Commission de renvoyer ce Préavis. Je ne pense pas que l'on se mêle des affaires de la Municipalité ; pour qu'un préavis soit accepté il faut une entente entre les prérogatives de la Municipalité et celles que le Conseil peut décider. Si les choses ne plaisent pas, le Conseil a le choix de refuser ou de renvoyer un préavis. J'ai probablement cet avis car j'ai beaucoup travaillé en 2014 sur ce PPA de la future déchetterie. Donc si on ne renvoie pas le Préavis, je serai pour le refus de ce Préavis et pour qu'on le construise avec la prochaine législature. Je propose donc de le renvoyer de telle manière à ce que la Municipalité puisse, le mois prochain, après avoir vu le technicien, représenter le Préavis et nous saurons où seront précisément les emplacements de la future déchetterie.

M. Antoine de Rham : Je comprends les arguments de M. Uffer, mais je crains que ça ne se passe pas comme cela. Si on demande des études plus complètes, il faudra voter un budget qui sera conséquent afin d'étudier toutes les possibilités. Au vu du changement de Municipalité, je crains que ce bâtiment ne se fasse pas avant plusieurs années. Il reste la question du stockage du matériel en suspens. Le bâtiment a une forme correcte, l'orientation du pignon amoindri l'impact qu'on aurait en entrant dans le village. Il est vrai qu'il manque des ouvertures et des fenêtres soit en façade soit en velux, mais ce sont des modifications que l'on peut apporter. Et il semblerait aussi que la parcelle puisse accueillir une future déchetterie si on devait modifier l'actuelle.

M. Louis de Montpellier : Je partage l'avis de M. de Rham, je suis sensible à la notion d'urgence. Les explications fournies durant le Conseil, et après m'être baladé lors de la dépose de mes déchets, sont devenues plus claires qu'à ma première lecture du Préavis, tant concernant la forme que l'orientation du bâtiment. Je suis d'avis qu'il faut avancer pour ne pas prendre de retard. Il s'agit d'un problème pour nos employés communaux. Je ne pense pas que de renvoyer le Préavis va améliorer la décision, les améliorations proposées peuvent être intégrées dans le travail déjà proposé.

M. Lawrence Breitling : Je rappelle que renvoyer le Préavis est une petite mesure, faire des ajustements et améliorer la qualité du projet et non pas une volonté de le retarder. On obtiendra plus tant en qualité, que pour les employés communaux, que sur l'aspect esthétique. Tourner le bâtiment à 90° degrés, on verrait certes plus une grande façade mais pourquoi ne pas planter devant des grands d'arbres et le cacher ? Ça pourrait se faire aussi. Ce n'est pas un argument de dire que tourner à 90° degrés que cela devient moche et insatisfaisant. Je ne crois pas non plus que le fait de changer de Municipalité soit un autre argument valable. Une variante et des études supplémentaires permettraient l'amélioration du projet et le respect du travail de PPA des années précédentes.

M. Julien Vulliet : La distance serait de 67 mètres avec le voisinage, ce qui est proche. Ne faudrait-il pas arborer ou alors construire un mur anti-bruit, ce qui serait plus adapté pour lutter contre les nuisances sonores ?

M. Patrick de Preux : Je vais répondre à ces questions. Pour répondre à M. Gnägi, la déchetterie verte fait 45m² et les murs ne sont pas compressibles, quand c'est plein ça déborde. La nouvelle déchetterie ferait 90m². On a considéré, d'entente avec les personnes qui y travaillent et l'utilisent, que le doublement de la surface de compactage serait suffisant. Cela ne sert à rien de faire une surface plus grande, car après survient le problème de décharge. Une opération difficile à cause du terrain qui est mauvais et pas prévu à cet effet. On a une perte volumétrique car on compacte et on ramasse mal. D'autre part, je suis désolé mais je ne suis pas un spécialiste en informatique, notre secrétaire est en vacances et je ne fais pas ça à plein temps. Je pensais que tout le monde avait l'ancien préavis, où l'on aperçoit clairement, même sans projecteur, que la surface dévolue à la zone d'intérêt public est en bleue. Or sur cette zone d'intérêt public, notre hangar est sur cette partie. Donc on voit très bien tout ce qui reste et tout ce qui est possible de faire ultérieurement, si l'on en a le besoin. Venir aujourd'hui et dire qu'il faut déplacer le bâtiment, qu'il bloque le reste de la parcelle, je pense qu'au contraire que si on le met nord-sud c'est ça qui bloquera la parcelle. Ce sont les avis différents, les goûts et les couleurs.

La question de l'étude est simple. A ce jour on a dépensé environ CHF 15'000.- pour arriver à ce travail, ce qui ne nécessitait pas de préavis. Si vous considérez que ça ne va pas, personne assis à cette table est suffisamment compétent, en tant que municipal, pour refaire une telle étude. Même si je demandais à nouveau à TechBat de faire une étude, bien qu'on l'ait déjà faite, mais que ce n'est pas encore considéré comme une bonne idée. On peut aussi faire une demande pour un projet nord-sud, mais ils ne le feront pas pour une somme de CHF 5'000.-. Donc on commencera par revenir avec un préavis pour demander si le Conseil communal est d'accord de dépenser des sommes supplémentaires pour une nouvelle étude. Car on aura largement dépassé nos compétences et, par la force des choses, cela mettra en retard le projet. Nous n'allons peut-être pas venir au prochain Conseil avec une somme complémentaire pour étudier la suite. Ou alors on peut faire une étude plus importante en choisissant trois mandataires comme pour les projets d'Etoy-Sud et du centre du Village. Mais ça demande une mise en place beaucoup plus importante. Et avec ce nouveau préavis financier on ne sera pas prêt avant le mois de décembre ou janvier. Donc pas de problème, je suis tout à fait d'accord, si vous considérez qu'on peut encore attendre quelques temps. Et ce n'est pas une menace, je pense que l'on peut trouver une solution. Ça serait intéressant d'entendre M. Egger. C'est votre décision, on peut l'entendre comme personne habilitée à répondre à des questions car il est sur le terrain. Cela serait dommage de s'en priver.

Et puis j'aimerais faire une dernière remarque à M. Breitling. On m'a dit que le Préavis était mal foutu et que je ne savais pas utiliser le projecteur. M. Gonin, que vous avez cité, et avec qui vous avez pris contact, et vous seul par téléphone pendant cinq minutes. Ce n'est donc pas la Commission d'urbanisme qui a parlé avec lui. M. Gonin m'a dit qu'il n'avait pas pu vous expliquer. Il s'agit là d'une remarque.

M. Lawrence Breitling : Je lui ai demandé si le but du PPA avait été pris en compte dans l'étude de ce projet. Il m'a dit que non ce n'était pas le but du PPA de tout regrouper. Le mandat c'était sur la déchetterie verte.

M. Patrick de Preux : Il y avait d'autres questions à lui poser. Vous ne lui avez pas posé de question sur la manière d'orienter les choses ?

M. Lawrence Breitling : J'ai demandé s'il y avait des variantes.

M. Patrick de Preux : Ce n'est pas la Commission d'urbanisme mais une personne, par téléphone et pendant cinq minutes.

M. Lawrence Breitling : Alors on peut biffer ça. J'aimerais ajouter une précision, il y a encore de la surface disponible en haut, mais il y aurait la porte du hangar devant. Donc on voudrait construire devant la porte ?

M. Patrick de Preux : Non, la zone bleue va beaucoup plus loin.

M. Lawrence Breitling : Je parle du périmètre constructible.

M. Patrick de Preux : On peut déplacer le périmètre constructible selon ce qu'on fait, comme pour poser des bennes ou construire un abri. Il n'y a aucun problème, c'est une zone d'utilité publique.

Mme Annabel Pulcrano : Je pense que l'on va passer aux votes ou alors une nouvelle question ?

M. Pascal Mercier : La zone pour les déchets verts, n'a pas la nécessité d'être située dans le périmètre d'implantation, elle peut être située n'importe où ?

M. Patrick de Preux : Absolument.

Mme Tima Mujezinovic : Pourquoi on compacte les déchets verts et on ne les utilise pas ?

M. Patrick de Preux : Ils sont compactés puis ramassés par une société, qui les amènent où ?

M. Jean-Pierre Mitard : A Lavigny.

M. Patrick de Preux : Où ils en font du terreau.

Mme Tima Mujezinovic : Pourquoi ne le fait-on pas nous-même ?

M. Patrick de Preux : On y a pensé mais ça prend une surface bien plus grande et c'est un procédé complexe.

M. Julien Vulliet : Je n'ai pas eu de réponse, à propos des nuisances sonores ?

M. Patrick de Preux : Cette zone qui est une espèce de gravier, c'est une zone que l'on peut complètement arboriser. Cette partie, qui est une zone verte, qui va après les déchets verts, donc je sors de la partie bleue mais je suis toujours dans le PPA. Toute cette zone-là, où l'on aperçoit le petit chalet, on peut l'arboriser sans problème et ça serait une bonne idée.

M. Julien Vulliet : Peut-on construire un mur ?

M. Patrick de Preux : Les arbres coupent le bruit et sont plus jolis que les murs.

Mme Annabel Pulcrano : On va prendre encore deux autres questions.

Mme Anna Buzzi : C'est une constatation, je trouve un peu dommage les menaces. Nous savons tous que nous devons construire un abri et que l'hiver approche. On doit faire quelque chose mais pourquoi ne pas le faire en suivant le PPA qui a été étudié en profondeur à l'époque ? Essayer de le suivre car il dit ce que l'on peut faire ou pas. Donc pourquoi ne pas présenter un projet que l'on souhaite faire, en retardant cela d'un ou deux mois ? On souhaite faire ce projet d'hangar, on peut déplacer les déchets verts, on peut construire un mur, on peut faire beaucoup de choses... Mais l'argument, si on ne le fait pas tout de suite on ne le fera jamais est très dommage.

Mme Annabel Pulcrano : Encore une dernière question ?

M. Andreia Uffer : Je me permets une remarque, la discussion doit pouvoir continuer et même jusqu'à minuit. On passera d'ailleurs au vote si on doit ajourner ou pas cette séance. Si des personnes

veulent encore intervenir elles le peuvent. J'aimerais appuyer la remarque de Mme Buzzi, dans le sens où la Commission n'a pas eu les projections telles que nous les a montrées M. de Preux ce soir. On n'a pas vu où on mettrait les choses. Je pense que par souci de transparence, lors d'une mise à l'enquête du projet du hangar et de la déchetterie verte, il serait bien d'avoir sur les plans en traitillé les possibilités de l'implantation. La Commission n'a pas dit dans son rapport qu'il fallait tourner le bâtiment. C'est quelque chose qui a été discuté en séance et qui ne figure pas dans le rapport. Il faut peut-être le réduire, peut-être il faut l'étendre au nord, mais on ne sait pas, il faut donc prendre les mesures et on aura fait le travail pour le futur. Ce qu'on décide de faire en acceptant ce Préavis sans autre, c'est se couper des options futures et ce n'est pas nécessaire. Même deux mois de retard sur le projet ne justifient pas cette chose. Si la Municipalité dans sa prochaine législature, décide de transférer toute la déchetterie là-bas, pour des raisons comme le danger des camions traversant le village, elle se trouvera dans la situation où elle devra démonter le parking du hangar. Donc je rejoins Mme Buzzi, si la Municipalité choisit de partir dans un préavis pour une étude préliminaire, je la signerai volontiers. Et je pense qu'on trouvera des solutions en attendant. De toute façon le hangar ne sera pas prêt dans les six prochains mois. Autre point qui me tient à cœur, on a dans ce Préavis l'achat d'une chargeuse et la Municipalité n'a pas pris compte de la possibilité d'acheter un véhicule électrique. On le trouve sur le marché, mais il coûte plus cher, au lieu de CHF 60'000.- il coûterait CHF 80'000.-. Ses coûts d'exploitation sont 40% meilleur marché et il ne pollue pas. J'aimerais demander qu'on évalue ce point, qu'on se renseigne, et de penser que quand on achète des véhicules pour la communauté, on doit avoir un rôle d'exemple. On va vers 2050 et ça serait un moyen de sortir de l'hydrocarbure, il faut y contribuer. C'est pour cela que la Commission le propose dans son rapport.

M. Jean-Pierre Mitard : Dans le cadre du Préavis, la question de la chargeuse est un élément qui m'a été confié. Cela fait aussi partie de mes activités professionnelles. Depuis la dernière séance avec la Commission ad hoc, j'ai pris contact avec deux fournisseurs, dont celui qui a déjà fait une offre. Ils vendent également une chargeuse électrique. Une autre société m'a été recommandée par un membre de la Commission et c'est un élément qui est à l'étude. Les coûts supplémentaires sont de l'ordre de 30% à 40%, en revanche ce qui est important c'est d'identifier si les chargeuses à moteur sont non-thermiques et répondent aux besoins précis de notre Commune. A ce stade, cela a déjà été évoqué avec M. Egger. la problématique majeure du véhicule électrique c'est son autonomie en lien avec certaines activités. Ce sujet est en train d'être creusé, et si le Préavis devait être accepté par le Conseil, ce sujet ferait partie d'une évaluation complémentaire, laquelle est déjà en cours.

M. François Bolomey : Qu'on soit pour ou contre le Préavis, il faut trouver une solution pour cet hiver.

M. Pascal Mercier : Les panneaux solaires sont orientés sud mais ils ne sont pas à l'ombre de la forêt ?

M. Patrick de Preux : Non, on a vérifié la hauteur des arbres et le rayonnement.

M. Geoffroy Ganshof : Pour reprendre ce qu'a dit M. de Preux, pourrait-on écouter M. Egger ? Je ne sais pas si c'est conventionnel, je pense que c'est important au vu des discussions avec les municipaux sur ce projet. Ça serait bien qu'on l'écoute car on a tous des avis divers. Mais seulement s'il est d'accord.

Mme Annabel Pulcrano : M. Egger souhaitez-vous nous dire quelque chose ?

M. Alain Egger : Je ne sais pas si j'ai le droit.

M. Patrick de Preux : Oui.

Mme Annabel Pulcrano : Vous pouvez brièvement nous donner votre opinion.

M. Andreia Uffer : Le problème, c'est que M. Egger est sous contrat de la Municipalité. Et il ne va pas pouvoir s'exprimer contre l'avis de la Municipalité. Cela pose un problème.

M. Patrick de Preux : Je trouve ça extraordinaire.

Mme Annabel Pulcrano : Je pense que nous allons passer au vote car nous avons eu assez d'opinions de tous les côtés.

M. Geoffroy Ganshof : Je continue sur ma question. Si un employé est sous contrat, il n'a pas le droit de s'opposer à sa direction. Je serai étonné que ce soit le cas.

M. Andreia Uffer : C'est un lien de loyauté.

M. Geoffroy Ganshof : On a le droit de donner son avis.

M. Andreia Uffer : C'est potentiellement le mettre dans une mauvaise position.

M. Patrick de Preux : Je pense qu'on est en plein délire. Il ne s'agit pas de libérer M. Egger d'un quelconque secret professionnel, c'est le seul élément qui pourrait faire obstacle. L'avis de M. Egger on le connaît car on le lui a déjà demandé. Vraisemblablement il sera d'accord avec la Municipalité et s'il ne l'est pas, il ne risque pas de représailles. Je pense que c'est un petit peu exagéré.

Mme Annabel Pulcrano : M. Egger n'est pas au courant du Préavis.

M. Patrick de Preux : On veut juste connaître son avis sur l'utilité de ce projet.

M. Pascal Mercier : Je ne doute pas que la Municipalité a pris en compte l'avis de M. Egger et des autres employés communaux et la Commission l'a fait également. Je respecte beaucoup M. Egger, mais il n'est pas membre du Conseil et je ne pense pas que son opinion personnelle soit permise. Il serait dans une position délicate. On pourrait en revanche lui poser des questions techniques qui ne sont pas claires ? Et non pas de devoir donner une opinion personnelle.

M. Geoffroy Ganshof : Je suis d'accord.

Mme Anna Buzzi : Je n'ai rien contre que M. Egger s'exprime, mais on s'éloigne du sujet. Tout le monde sait qu'on a besoin d'un hangar. On ne remet pas du tout en cause le besoin, on ne discute pas la nécessité. C'est la procédure qui pose question.

M. Geoffroy Ganshof : Je suis d'accord. On veut savoir ce qu'il en est du point de vue technique. Si on pose une question à un employé c'est parce eux ils sont sur place. Avec le Préavis on peut bouger la déchetterie ordinaire dans le futur avec le Préavis qui est fait aujourd'hui ?

Mme Annabel Pulcrano : Je pense qu'on va poser la question à M. de Preux ?

M. Geoffroy Ganshof : Je pense que M. de Preux y a déjà partiellement répondu.

Mme Tima Mujezinovic : Ma question est simple et je pense qu'elle peut aider aux autres conseillers à comprendre. Où seront placées les bennes actuelles si on les déplace ? C'est quoi la taille de la déchetterie et celle du hangar ?

M. Patrick de Preux : La parcelle « au Creux au Loup » est plus grande que la parcelle actuelle, qui est utilisée pour les déchets. La parcelle actuelle pour les déchets fait 918 m². La partie du couvert

fait 120 m2, raison pour laquelle on a fait dessiner ce couvert. Je vous invite à faire passer ce plan entres vous, comme ça vous imaginerez la taille du couvert actuelle.

M. Lawrence Breitling : Si je peux me permettre, il est sur la déchetterie verte ?

M. Patrick de Preux : Oui, c'est juste pour vous montrer quelle taille ils font.

M. Jean Gnägi : La solution future, si on veut déplacer la déchetterie actuelle, qui n'est pas un problème de demain, ça serait de déplacer la déchetterie verte ailleurs sur la parcelle ?

M. Patrick de Preux : Oui.

M. Jean Gnägi : Mais ce n'est pas légal. On doit refaire le PPA.

M. Patrick de Preux : Pas du tout.

M. Jean Gnägi : Et bien non, la déchetterie verte est clôturée par des murs et du goudron. Et ça on ne peut pas le faire en dehors du périmètre d'implantation.

M. Patrick de Preux : Bien sûr, c'est les constructions et les immeubles qui doivent être construits dans le périmètre d'implantation. Mais par exemple la déchetterie verte le pourra.

M. Jean Gnägi : Mais c'est faux.

M. Patrick de Preux : Il n'y aurait pas de zone bleue sinon. La zone bleue dit très exactement, zone de construction d'utilité publique, c'est donc clair.

M. Jean Gnägi : Mais on ne peut rien construire en dehors des limites d'implantations.

M. Patrick de Preux : Pour un bâtiment.

M. Jean Gnägi : Oui, mais on ne peut pas faire un mur.

M. Patrick de Preux : Un mur bien sûr que l'on peut. Sinon il n'y aurait pas besoin d'avoir zone d'utilité publique.

M. Jean Gnägi : Cette zone d'utilité publique date de l'ancien plan général d'affectation, il y a 35 ans.

Mme Annabel Pulcrano : Je pense que l'on a entendu tout le monde.

Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit : Si le présent préavis est accepté, est-ce que le hangar sera prêt pour cet hiver ?

M. Patrick de Preux : Si le Préavis est accepté on va faire des appels d'offre. Donc il sera probablement terminé pour juin 2021.

Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit : Donc de tout façon il y a quand même un problème pour cet hiver.

M. Patrick de Preux : Raison pour laquelle il aurait été bien d'écouter M. Egger. Il a d'ailleurs été entendu par la Commission, mais donc il ne peut pas être entendu par le Conseil ce soir ? Les bras m'en tombent.

Mme Annabel Pulcrano : Je propose que l'on passe au vote, car ça risque de ne jamais finir. Est-ce que des personnes sont contre le fait de passer au vote ?

M. Louis de Montpellier : Si on construit le hangar comme proposé dans le Préavis, mais on décide de mettre toutes les autres utilités de la déchetterie à cet autre endroit. On passe de 180 m² à combien d'autre m² pour la nouvelle déchetterie ? Le tout ensemble.

M. Patrick de Preux : L'ancienne fait 900 m², mais il n'y a pas les déchets verts. Donc on doit retrouver, mais on les retrouve facilement sur cette parcelle d'utilité publique, dont je ne partage pas l'avis de M. Gnägi. La zone bleue étant une zone d'utilité publique. S'il le fallait on peut très bien faire un couvert en prolongation du bâtiment actuel, qui lui-même est dans la zone constructible, comme on le voit sur le plan qui circule. Sur le reste de la zone on peut faire une zone déchets verts, qui était d'ailleurs prévue.

M. Louis de Montpellier : Le reste de la zone c'est combien de m² ?

M. Patrick de Preux : 90 m² pour la déchetterie verte.

M. Louis de Montpellier : Oui mais sans la déchetterie verte ? J'aimerais savoir de combien de m² on dispose ?

M. Patrick de Preux : C'est 3000 m², c'est très grand.

M. Louis de Montpellier : Que va-t-on faire avec le matériel cet hiver ?

Mme Annabel Pulcrano : Je suis navrée mais cette question ne concerne pas le Préavis.

M. Louis de Montpellier : J'estime que l'on doit avoir une réponse à cette question.

M. Patrick de Preux : Sous des bâches.

M. Jean-Pierre Mitard : On le laisse dehors, on a prévu de les placer sous des bâches. Il y du matériel bien plus coûteux que le nôtre qui reste dehors. Le matériel peut passer un hiver dehors sans subir de grave dommage.

Mme Anna Buzzi : Le hangar ne sera de toute façon pas fait pour cet hiver. Il faut de toute façon trouver une solution.

M. Patrick de Preux : C'est ce qui vient d'être dit, le matériel est déjà dehors et bâché. C'est une solution temporaire tant qu'on n'a pas construit de hangar. Si l'année prochaine il n'est pas construit, on remettra des bâches sur le matériel. Ce sont des manutentions qui sont difficiles, mais c'est dommage vous ne voulez pas l'entendre.

Mme Anna Buzzi : Non, non.

M. Patrick de Preux : C'est intéressant, mais si le Conseil décide d'avoir des œillères c'est son droit.

M. Andreia Uffer : Mme la Présidente, je ne peux pas laisser dire ça. C'est formel mais les personnes extérieures au Conseil ne peuvent pas prendre la parole pendant le Conseil. Et avoir des œillères ou pas, de toute manière le hangar ne sera pas fait cet hiver.

M. Jean-Pierre Mitard : Je me suis probablement mal exprimé et cela fait partie d'un échange avec

M. Egger. Le matériel stocké actuellement à l'extérieur est de deux catégories, pour certaines choses ce matériel est bâché de manière à passer l'hiver sans encombre. L'autre type de matériel, comme le tracteur, qui est de l'outillage de chantier, habituellement est laissé à l'extérieur, donc sur des chantiers, esthétiquement ce n'est pas qu'il y a de mieux, mais en terme de pérennité ça ne le remet pas en cause. Le matériel de chantier qui est utilisé en hiver, ne doit pas être bâché en hiver car cela peut les détériorer. Donc non, il n'y aura pas de hangar cet hiver avec ce Préavis, ni sous la forme d'un tunnel comme évoqué.

Plus personne ne prend la parole, la Présidente clôt la discussion.

Le Conseil communal de Buchillon:

- vu le Préavis municipal N°4/2020 relatif à la construction d'un hangar et d'une surface pour le compactage des déchets verts pour la Commune de Buchillon demande de crédit de CHF 1'122'000.-
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à main levée par 16 oui, 5 avis contraires, pas d'abstention de renvoyer le Préavis N°4/2020.

7. Préavis N°5/2020 relatif au règlement communal sur les caméras de vidéosurveillance

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Daniel Calabrese.

Mme Annabel Pulcrano : La discussion portera d'abord sur le Préavis puis sur l'amendement.

M. Pascal Mercier : Il faudrait placer un panneau pour avertir de la présence de la caméra car c'est une obligation légale. Dernièrement, un incendie a heureusement pu être maîtrisé avant qu'il ne fasse plus de dégâts. Mais dans quelle mesure ces caméras pourront stopper ce genre d'acte ? Les personnes qui commettent cela sont des personnes mal intentionnées qui savent comment se prémunir en s'y rendant par exemple masquées. Les caméras peuvent être dissuasives mais elles mettront aussi mal à l'aise les citoyens.

M. Jean Gnägi : Je ne suis pas du même avis que M. Mercier. Ce sera également dissuasif pour les citoyens qui ne respectent pas les usages et dispositions en matière de déchets, mais ce ne sera peut-être pas suffisant pour dissuader les personnes mal intentionnées. En tout cas pour diminuer le coût des déchets ce sera une bonne chose, même si c'est regrettable d'en arriver là. J'ai souvent proposé une caméra de surveillance pour diminuer les coûts de surveillance des déchets, je suis donc en accord avec cette mesure. Mais qui visionnera les enregistrements ?

M. Daniel Calabrese : La loi n'est pas permissive. La Municipalité doit nommer un responsable, accompagné d'une deuxième personne, qui peut être un employé communal. Ces personnes devront respecter la loi sur la protection des données. Probablement elles ne visionneront jamais les enregistrements, du moins tant qu'il n'y a pas d'infraction. Il a été mentionné que lorsqu'une enquête est ouverte, c'est la police qui contacte la personne responsable. Ces caméras sont très sophistiquées, elles ne montrent que les heures où il s'est passé un événement.

M. Jeanny Perrin : La pose de caméra va-t-elle remplacer l'engagement des surveillants ?

M. Jean-Pierre Mitard : Cela n'a pas été prévu ainsi. Les surveillants des déchetteries seront toujours actifs.

M. Julien Vulliet : Cela permet de pouvoir placer des caméras ailleurs ?

M. Pierre-Frédéric Guex : Oui, mais avec les restrictions qui nous sont données par le Règlement sur l'utilisation de la vidéosurveillance et toujours sous autorisation de la police.

Plus personne ne prend la parole, la Présidente clôt la discussion.

Le Conseil communal de Buchillon:

- vu le Préavis municipal N°5/2020 relatif au règlement communal sur les caméras de vidéosurveillance
- ouï le rapport de la Commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide par 20 oui, pas d'avis contraire et 1 abstention :

D'amender le Règlement proposé en ajoutant l'article 10 : Article 10 - Entrée en vigueur : « Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par l'Autorité compétente. »

Décide par 18 oui, pas d'avis contraire et 3 abstentions :

1. d'approuver le préavis N°5/2020 tel qu'amendé ;
2. d'adopter le Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de surveillance.

8. Divers et propositions individuelles

M. Lawrence Breitling : Je reviens sur le sujet des rats. Parce que quelqu'un a vu un rat, il faut alors faire intervenir une entreprise de dératisation ?

M. Pierre-Frédéric Guex : On nous a signalé des rats au bord du lac et on a décidé d'intervenir pour éviter qu'ils ne prolifèrent. Les pièges sont des boîtes fermées où le rat peut entrer d'un côté et sortir de l'autre, munis d'appâts à l'intérieur, qu'il mange et dont il en meurt.

M. Lawrence Breitling : Je pense que ces rats sont là depuis des années, il n'y a pas eu de signes de prolifération. Comme vous l'avez mentionné, on les trouve de Villeneuve à Genève. Je ne comprends pas pourquoi il faudrait à présent les tuer parce que quelqu'un en a aperçu dans les rochers.

M. Pierre-Frédéric Guex : C'était une information que l'on nous a signalé et ce ne sont pas les animaux les plus appréciés.

M. Lawrence Breitling : Ils sont également peureux.

M. Pierre-Frédéric Guex : On nous en a signalé à plusieurs reprises. On a pris cette décision pour éviter qu'ils prolifèrent mais pas pour les éradiquer, car cela n'est pas possible.

M. Lawrence Breitling : J'exprime mon avis contraire à cette décision. Ils sont dans leur élément naturel.

M. Antoine de Rham : Il y a des cycles. Les villes sont confrontées aux rats depuis longtemps. Si la population explose c'est à ce moment-là qu'on les remarque. C'est quand on les aperçoit en grand nombre qu'il faut agir afin de réguler la population, mais elle ne disparaît pas pour autant. Si on

n'intervient pas, on aura une explosion de rats et cela provoquera des problèmes d'hygiène.

M. Lawrence Breitling : Dans ce cas, on a reçu un ou plusieurs témoignages ? Est-ce la police de la faune qui prévient s'il y a une surpopulation ? D'autres animaux peuvent-ils être pris dans ces pièges.

M. Pierre-Frédéric Guex : Je prends en compte votre désaccord par rapport à cette décision. On y réfléchira à deux fois la prochaine fois si on doit renouveler ce genre d'action.

M. Julien Vulliet : D'autres communes au bord du lac ont des rats ?

M. Pierre-Frédéric Guex : Toutes les communes en ont, on peut faire une étude si vous voulez.

M. Julien Vulliet : Non.

M. Pierre-Frédéric Guex : C'est suite à des plaintes de citoyens de Buchillon que nous avons décidé d'agir pour limiter la prolifération.

M. Dominique Pioletti : La Municipalité doit activement faire l'indexation des adresses sur les GPS pour le nouveau quartier de la « place du Village ». Si on recherche « Place du Village » à partir du numéro 3, on tombe sur la « Rue du Village ». Mes paquets arrivent souvent à la Rue du Village 12 et non à la Place du Village 12. Est-ce que vous pouvez faire quelque chose pour corriger cela ?

M. Patrick de Preux : On prend note mais je ne sais pas comment on peut effectuer cette correction. A qui doit-on s'adresser ?

M. Dominique Pioletti : Je ne sais pas.

M. Julien Vulliet : Nous rencontrons le même problème que M. Pioletti.

M. Antoine de Rham : Concernant la conduite d'eau d'Aubonne. A l'époque ils souffraient d'un manque d'eau. On avait un accord avec eux, que tant que nous avons suffisamment d'eau à Buchillon, ils pouvaient utiliser les 52'000 m3. Cet accord est-il toujours en vigueur ? Si c'est le cas, pourraient-ils prendre en charge une partie des frais de la réparation.

M. Pierre-Frédéric Guex : Cet accord date de 1949 et précise qu'Aubonne nous doit 52'000 m3 que l'on reçoit, en général, dans les bonnes périodes. Ils ont toujours voulu essayer de se dégager de cet accord. Il y a quelques années, ils avaient décidé de revoir la chose, mais la Municipalité de l'époque avec une sorte d'amendement, avait trouvé une solution à l'amiable, en précisant que cet accord continuait et que l'entretien serait à la charge de Buchillon. Refaire cette conduite en entier coûterait une somme d'environ CHF 600'000.-. On gagne donc ces millimètres cube d'eau, que l'on ne doit pas prendre à Chanivaz puis de devoir remonter cette eau, car il y a coût pour cette opération de remontage. Nous n'avons pas grand-chose à perdre, si ce n'est le coût de cette réparation, que l'on peut faire à moindre frais car avec M. le Syndic nous savons où la conduite a été endommagée. C'est une ancienne conduite, d'ailleurs Aubonne a eu beaucoup de frais sur les autres parties, nous ne sommes responsables que de la partie en remontée de celle-ci. Ce sont des frais raisonnables et c'est pour cela que nous avons pris la décision de la réparer.

Mme Annabel Pulcrano : Est-ce que ça a répondu à votre question ?

M. Antoine de Rham : Oui.

M. Julien Vulliet : C'est une concession qui a été accordée en 1949 ? Sur laquelle ils sont revenus ?

M. Pierre-Frédéric Guex : Oui.

M. Julien Vulliet : Après cet amendement, soudainement cet accord devient valable uniquement si Buchillon prend à sa charge l'entretien de la conduite ?

M. Pierre-Frédéric Guex : C'est toujours valable, ils nous doivent cette eau et en contrepartie on s'occupe de l'entretien de cette conduite.

M. Jean Gnägi : J'apporte une petite correction sur ce qu'a dit M. de Rham. La Municipalité de l'époque, car nous n'étions pas coincés à ce niveau, avait permis qu'Aubonne prenne l'eau quand cela l'arrangeait. En retour, ils nous donnaient l'équivalent de notre concession, en période creuse pour eux, de manière à économiser les frais de pompage pour remonter l'eau. C'était un accord à l'amiable pour la Commune d'Aubonne, mais qui permettait de maintenir ce droit d'eau au cas où nous aurions été dans le besoin. J'ai entendu dire qu'un plan de raccordement intercommunal était en cours d'élaboration et qui pourrait prévoir de remonter de l'eau d'Etoy sur Aubonne. A ce moment-là, la Commune d'Aubonne serait peut-être intéressée par ce plan et pourrait aussi participer aux frais d'aménagement des conduites. Pas pour la conduite actuellement cassée car il s'agit d'une petite réparation, mais de pérenniser une conduite neuve et qui pourrait aller dans les deux sens serait une bonne chose. Qu'en est-il de ce plan de raccordement intercommunal ?

M. Pierre-Frédéric Guex : Il y a une vingtaine d'années, il y avait un plan cantonal pour connecter tous les réseaux, en cas de problème d'approvisionnement d'eau, ou de source etc. Effectivement, il y avait la possibilité que Buchillon fournisse à Aubonne de l'eau en cas de besoin, mais qu'à ce moment-là il faudrait des conduites plus performantes. Cela s'inscrit dans un plan cantonal très large, ce document existe mais n'est pas en vigueur. Si on abandonnait cette conduite, cela coûterait trop cher de la refaire.

Mme Annabel Pulcrano : Est-ce que ça a répondu à votre question ?

M. Jean Gnägi : Oui.

Mme Anna Buzzi : Depuis quand est-elle endommagée ?

M. Pierre-Frédéric Guex : Elle a été endommagée en octobre 2019. On l'a appris lors de discussions entre communes, mais nous n'avons pas été officiellement prévenus. Suite à cela, avec le Syndic nous avons rencontré M. Rossier, Syndic d'Aubonne. J'ai le sentiment qu'Aubonne souhaiterait se dégager de cet accord et qu'on annule cette concession, mais nous ne voulons pas, donc nous allons faire la réparation.

Mme Anna Buzzi : Où se situe la conduite ?

M. Pierre-Frédéric Guex : Elle se situe dans le creux, vers le Moulin, quand on descend depuis Etoy sur Aubonne. Depuis cet endroit, il y a une conduite qui remonte vers un réservoir qui nous appartient. A 5 mètres près nous savons où la conduite a été brisée, il faudra ainsi mettre sous pression pour savoir exactement où faire les moindres travaux.

Mme Annabel Pulcrano : Plus d'interventions ? La prochaine séance aura lieu le 27 octobre et je clos celle-ci.

La séance se termine à 21h55

La Présidente

Mme Annabel Pulcrano



La Secrétaire

Mme Sandra Breitling

